



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-quatre avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 27	Présents : 25	Votants : 27
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Marie-Pierre PICAUT, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann HEMON, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Valentine MARTIN,

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Franck LORIC à Marie-Christine TALMONT
Simon LE METAYER à Aurélia MINNEBOIS

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Secrétaire de séance : Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 10 avril 2026

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Règlement Budgétaire et Financier
Délibération n°2026_36
Nom.Actes (7.1)

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 056-215601402-20260424-DEL_2026_36-DE

Besoin
Levraut

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Considérant la nécessité de formaliser un règlement budgétaire et financier à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante après les élections ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, adjointe au Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Le règlement budgétaire et financier définit les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à la commune, notamment en matière de préparation, d'adoption et d'exécution du budget, ainsi que les modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Ce document constitue un cadre de référence commun destiné à sécuriser et harmoniser les pratiques de gestion financière de la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- **D'ADOPTER** le règlement budgétaire et financier de la commune, annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 24 avril 2026*

*Tristan CAMPS
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

